



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Service interministériel d'animation des politiques publiques
Pôle environnement et transition énergétique**

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES (CODERST)

Compte-rendu de la séance du 8 septembre 2022

Le CoDERST s'est réuni en préfecture de Loir-et-Cher le 8 septembre 2022, à 15 heures, sous la présidence de Monsieur Nicolas HAUPTMANN, secrétaire général.

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 30 juin 2022 ;
- Projet de création d'une chambre funéraire par la société ANEMONE 41 au CONTROIS-EN-SOLOGNE (Rapporteur : bureau des élections et de la réglementation).
- Projet d'arrêté préfectoral portant institution de servitudes d'utilité publique au droit de l'ancienne usine à gaz à VENDÔME (Rapporteur : UiD DREAL) ;
- Projet d'arrêté préfectoral modifiant l'arrêté d'autorisation n° 2005-223-6 du 11 août 2005 et portant prescriptions complémentaires pour le site exploité par la SA PISSIER à BEAUCE-LA-ROMAINE (Rapporteur : UiD DREAL) ;

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES

Séance du 8 septembre 2022

Dossier n° 1

Objet : Projet de création d'une chambre funéraire sur la commune du CONTROIS-EN-SOLOGNE

Avis du CODERST :
Avis favorable à l'unanimité.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES

Séance du 8 septembre 2022

Dossier n° 2

Objet : Projet d'arrêté préfectoral modifiant l'arrêté d'autorisation n° 2005-223-6 du 11 août 2005 et portant prescriptions complémentaires pour le site exploité par la SA PISSIER à BEAUCE-LA-ROMAINE

Avis du CODERST :

Avis favorable à l'unanimité.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES

Séance du 8 septembre 2022

Dossier n° 3

Objet : Projet d'arrêté préfectoral portant institutions de servitudes d'utilité publique au droit de l'ancienne usine à gaz à VENDÔME.

Avis du CODERST :

Avis favorable à l'unanimité.